



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 34282

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur les préoccupations de l'ANACR 74 concernant la suppression d'un jour férié. En effet, si le lundi de Pentecôte a été choisi pour les fonctionnaires, cette association s'inquiète quant au choix possible fait par les entreprises qui pourraient opter pour le 8-Mai, le 11-Novembre ou le 14-Juillet. Cette association considère en effet que ces dates sont hautement symboliques et doivent donc en tant que telles être exclues de ce choix. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son point de vue à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise que tous ses contacts avec les représentants du monde combattant attestent de leur profond attachement au calendrier commémoratif que l'Histoire nous a légué. Tout indique que les Français, dans leur ensemble, partagent ce sentiment. De fait, le calendrier patriotique ne sera pas affecté par la décision du Gouvernement de modifier, à compter de l'année 2005, le calendrier des jours fériés.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34282

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1318

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5301